

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SASNIERES

Nombre de Conseillers
En exercice 7
Présents 6
Absent(s) 1
Pouvoir(s) 1
Votants 7

L'an deux mille vingt six
Le vingt-trois du mois de juillet
Le Conseil Municipal de la Commune de SASNIERES
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie,
sous la présidence de Madame GRANGER Claire, Maire de Sasnières

Date de convocation
17 juillet 2026

N°2026-27

Présents : Claire GRANGER, Patricia MANGEOT, Olivier HOVASSE,
Brigitte D'HARDEMARRE, Christian JOUBERT, Stéphane BOUTARD.

Absent(s) excusé(s) : Monique GAUTIER qui accorde son pouvoir à
Brigitte D'HARDEMARRE.

Mme Patricia MANGEOT a été nommée secrétaire de séance

REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-5 et suivants ;

Vu la délibération n° 20/2026 du 11 juin 2026 portant approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° 13/2026 du 17 avril 2026 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 dans le Budget Primitif 2026 ;

Considérant que les résultats constatés au Compte Financier Unique sont identiques à ceux repris par anticipation au Budget Primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-041-21410236 0-2026 0723-2026_27-DE

Article 1 : De confirmer la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 telle qu'elle avait été intégrée au Budget Primitif 2026, à savoir :

- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : **120 462,30 €** ;
- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : **57 217,83 €** ;

Article 2 : De constater que cette reprise définitive est conforme aux résultats approuvés dans le Compte Financier Unique 2025 et qu'elle ne donne lieu à aucune modification du Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre

GRANGER Claire
Maire de Sasnières

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le:

Publié ou notifié le:

27/07/26
27/07/26

